Caisse des Dépôts GROUPE

FONDS POUR L'EMPLOI HOSPITALIER

Référence : PPF412
Téléphone : 05 56 11 33 70

REMBOURSEMENT DE L'ENGAGEMENT DE SERVIR

(Décret n°91-1301 du 19 décembre 1991 modifié par le décret n°98-1064 du 20/11/1998)

FEH (RES)

ÉTABLISSEMENT DEMANDEUR (établissement d'origine) relevant de l'article 2 de la loi 86-33 du 9 janvier 1986

Dénomination : N° Siret :

NOUVEL ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR relevant de l'article 2 de la loi 86-33 du 9 janvier 1986

Dénomination : N° Siret :

NOM	PRÉNOM	NIR	STATUT AGENT	DEBUT DATE MUTATION	DURÉE ENGAGEMENT		MOTIF DE LA MOBILITÉ			MONTANT DE LA DEMANDE
					Date début	Date solde	Réorganisation	Suivre le conjoint	Soins du conjoint ou d'un enfant	

NIR : complet avec la clé

STATUT : **T** pour titulaire ou stagiaire **C** pour contractuel

DATE DE MUTATION : Joindre décision de mutation (coll origine) et décision de recrutement dans le grade obtenu suite à la formation (coll d'accueil).

DUREE ENGAGEMENT : Début (date du 1er jour du contrat initial) : joindre la copie du contrat initial
Solde AN,MOIS, JOUR restant au jour de la dernière mutation (art 4 du décret 91-1301 modifié par décret n°98-1064 du 20/11/98)

MOTIF DE LA MOBILITE : art 4 du décret susvisé, cocher la case correspondante et joindre les documents justificatifs (réorganisation = décision d'agrément de l'agence régionale de santé, justification des mobilités des conjoints, du placement d'un conjoint ou d'un enfant dans un institut spécifique).

MONTANT DEMANDE : Solde de l'engagement restant dû au jour de la mobilité (joindre décompte du solde) art1 du décret 91-1301 du 19/12/91 précisant les traitements et les charges financés pendant la durée de la formation.